

Gestell 99 Platz 99

Axiomes Engineering SA

Chemin de l'Orio 30a
1032 Romanel-sur-Lausanne

Jegenstorf, 25.04.2025



0004515346

Auftrag retour an
Interdiscount
Repair Center
Bernfeldweg 36
3303 Jegenstorf

Postfach:

Tel. P. 031 764 44 44

Tel. N.

Sie wurden bedient von:

4038, Peyer Nathan

Axiomes



588478



0004515346

Lieferschein zu Auftrag 0004515346 G + F513

Wichtig!

Etiketten mit Strichcode **aussen**, **gut sichtbar** auf der Packung/Gerät/Lieferpapieren anbringen. Unsere Lieferpapiere **müssen** mit Ihrem Lieferschein retourniert werden. Festgestellte Transportschäden oder Fehllieferungen sind umgehend, spätestens 48 h nach Anlieferung zu melden: Fax-Nr: 031 764 44 97, E-Mail: repairs@service.interdiscount.ch . Danke!

Bei Garantiausschlussgrund immer einen Kostenvoranschlag erstellen.

Gerät:	Marke und Typ	
982146	KRU CITIZ RED 2	0001 ST
Seriennummer	21233006c0959558A2Av	
	Alle Komponenten sind vorhanden	Nicht / zum Teil original verpackt
Verrechnungsart	Garantie PLUS 20211127 690-9901	
Zubehör	recipient eau recipient cafe	0001 ST
	couvercle et suport	0001 ST
Fehler	Malgré nettoyage	
	Le café ne coule plus	
	et ne ce lance pas pour le café	
	ne fonctionne pas ou a tres petite goutte	
Zustand	Gebrauchsspuren mittel	
Vermerk zu GarantiePlus:		
Kostenvoranschlag - Grenzbetrag:	150.00	

A l'achat d'un nouvel appareil, les coûts du devis ne vous seront pas facturés.

Restrictions / Conditions pour réparations sous garantie:

Les réparations sous garantie n'entraînent aucun frais pour le client lorsqu'un produit est défectueux par suite d'un défaut de fabrication sans motif d'exclusion. Les motifs d'exclusion sont notamment les dégâts naturels, les dégâts causés par l'humidité, les dégâts dus aux chocs ou aux chutes, le détartrage des appareils ménagers, problèmes de logiciel, l'usure naturelle, les erreurs de manipulation, les dommages causés par de tiers ainsi que les interventions ou modifications sur l'appareil. Lors de la garantie plus sont exclus les appareils qui sont utilisés à des buts industriels. Si tel est le cas, un devis payant sera établi. En cas de rejet du devis, une participation aux frais de contrôle de l'appareil et de gestion par le service technique sera facturée (montant max. CHF 99.00). Les devis sans réponse seront facturés et les appareils éliminés. Sont exclus de la garantie les pièces d'usure, les piles, les accus, les lampes à projection et les pièces du boîtier; les indications détaillées sont précisées dans les conditions du fabricant. Les défauts qui ne sont pas sous garantie sont à la charge de l'acheteur (coût selon devis). Le fonctionnement correct d'un appareil requiert l'emploi des logiciels d'origine. Il incombe au client d'assurer la sauvegarde de ses données personnelles. La société décline toute responsabilité en cas de perte de données ou de programmes lors de réparations ou d'échange sous garantie. Les données disponibles peuvent être vérifiées lors du contrôle de l'appareil.

Lieu, date

Signature du client

Nyan, 25.04.25



Contrat de vente

N° de contrat/Date: 11415068 / 24.11.2021
N° du client: 1475073
Date d'impression: 03.12.2024

aux conditions ci-après entre
Coop, Thiersteinerallee 12, 4053 Bâle,
agissant par la société INTERDISCOUNT,
Division de Coop Société Coopérative
Bernstrasse 90
3303 Jegenstorf

et Monsieur
Adrian Chaumeil
Rue du Carroz 4
1197 Prangins

Coordonnées du client

Info.complém. (adresse):		Profession:	
Tél. privé/Natel:	079 508 92 52 079 508 92 52	Employeur/loc.:	
Tél. société:		Date de naissance:	
Etage:		Etat civil:	
Ascenseur:	Non	Nationalité:	
Domicilié ici depuis:	08.2015	Pièce d'identité:	
Adresse domicile précéd.:	Ch. du Creux-du-Loup 3	N° de pièce d'identité:	
Lieu domicile précédent:	1197 Prangins		
EMAIL:			

Objet sous contrat

Quan.	Article	Désignation	Garantie	Brut CHF	Rabais CHF	Net CHF
1	982146	KRU CITIZ RED 2	24 mois	129.90	6.50	123.40
1	10355	ID GARANTIE + 2A.	690-9901	14.25		14.25
TOTAL (y compris TVA 9.84 CHF)				144.15	6.50	137.65

TVA 1 = 137.65 incl. 7.700% = 9.84 CHF

Paielement à l'enlèvement

** Position sans apport de points

Superpoints nouveau 123

Le total de 123 superpoints, vous seront crédités après la livraison de la marchandise sur votre SUPERCARD-No. 2501*****841.

Conditions générales de reprise, garantie et réparations

1. Droit de reprise et d'échange

1.1. Règle générale

Le client ne dispose en général d'aucun droit de retour ni d'échange. Pour certains articles, un droit de retour est possible dans le respect des conditions de reprise. Une reprise est exclusivement possible dans les deux semaines (14 jours calendaires) après réception de la marchandise. La date de la livraison/du retrait de la marchandise est déterminante.

La reprise peut être sollicitée dans une succursale ou auprès du service clients.

1.2 Ajout à Protection 10 Days

Le client peut souscrire à une «Protection 10 Days» uniquement à l'achat d'un article. A l'achat de plusieurs exemplaires d'un même article, seule une «Protection 10 Days» peut être conclue par article.

Un appareil avec une «Protection 10 Days» est garanti pendant dix jours contre tous les dommages éventuels après la prise de possession par le client dans la succursale ou après la livraison au client.

En cas de sinistre, l'appareil doit être rapporté avec son emballage et la quittance d'achat dans la succursale concernée. La succursale procédera à l'échange de l'appareil. Un remboursement du prix d'achat de l'appareil et de la «Protection 10 Days» est exclu. Les prétentions pour une «Protection 10 Days» sont caduques avec l'échange. Une nouvelle «Protection 10 Days» peut être conclue pour le nouvel appareil.

2. Etendue de la garantie

Interdiscount accorde au client une garantie sur les produits achetés. Lorsque la garantie est mise en oeuvre (c'est-à-dire si le défaut d'un produit apparaît avant ou après la remise du produit ou de la marchandise au client ou si le défaut existait déjà),



N° de contrat/Date: 11415068 / 24.11.2021

N° du client: 1475073

Date d'impression: 03.12.2024

le client a droit à la réparation, à un dédommagement ou à la résiliation du contrat. Le choix des mesures revient à Interdiscount ou au fabricant. Si Interdiscount ou le fabricant optent pour la résiliation du contrat, le remboursement du client est effectué à hauteur de la valeur de remplacement de l'appareil défectueux. Il n'existe aucun droit à un appareil de remplacement gratuit pendant la période de réparation du défaut.

Sont exclus de la garantie: les dégâts causés par les éléments naturels, les dégâts dus à l'humidité, les dégâts dus à un choc ou une chute, l'usure naturelle, le non-détartrage des appareils ménagers, les problèmes de logiciels, les erreurs de manipulation, les dommages causés par des tiers, les dommages causés en cas d'intervention d'un tiers sur le produit ou de modification de ce dernier, les pièces d'usure comme les piles, les accumulateurs, les lampes de projection et les éléments du boîtier. La garantie prévue par la loi est totalement exclue.

3. Délai de garantie et garantie du fabricant

La durée de la garantie de chaque article est indiquée sur le bulletin de livraison. Elle est d'au moins deux ans pour les appareils neufs et court à compter de la date de la livraison ou de l'enlèvement du produit. L'échange sous garantie et la réparation sous garantie n'ont pas pour effet de prolonger la durée de garantie initiale. Le bon de livraison fait office de bon de garantie. Ce dernier doit être conservé précieusement.

4. Démarches à engager en cas de défaut d'un produit

En présence d'un défaut ne tombant pas sous le coup d'une exclusion de garantie, le client s'adressera à une succursale ou au service clients Interdiscount. Le droit de remboursement des réparations effectuées par des tiers est exclu. Le client doit retourner ou expédier le produit défectueux à ses frais et à ses risques et périls dans une succursale ou au service clients Interdiscount. Les produits doivent être remis ou expédiés, avec tous leurs accessoires, dans l'emballage d'origine et accompagnés de la quittance d'achat/du bon de livraison. En l'absence de l'emballage d'origine, le produit devra être emballé pour pouvoir être correctement transporté. S'il apparaît qu'un produit renvoyé n'est pas sous garantie (cas d'exclusion ou délai de garantie expiré), un devis portant sur les frais de réparation sera automatiquement établi. Ce dernier peut être facturé au client. Si le client décide d'effectuer une réparation, le devis ne lui sera pas facturé. Si le client ne répond pas à temps à l'estimation des coûts, le produit sera éliminé. Les produits renvoyés qui ne sont pas défectueux, qui sont envoyés à une adresse erronée et dont le retour par le client n'a pas été convenu au préalable et/ou dont l'emballage est défectueux ou qui ne sont pas accompagnés de leurs accessoires, peuvent être renvoyés au client. Dans de tels cas, il incombe à Interdiscount ou au tiers de faire valoir une indemnité pour les démarches effectuées.

5. Prolongation de garantie

À la commande, le client a la possibilité de faire prolonger la garantie de 24 mois supplémentaires à compter de l'expiration du délai de garantie. Cette prolongation ne peut pas être conclue a posteriori, c'est-à-dire une fois le produit acheté. Si l'achat porte sur plusieurs pièces d'un même article, le client peut conclure uniquement un nombre équivalent de prolongations de garantie. Sont exclus de la prolongation de la garantie les produits utilisés à des fins commerciales. Les réparations ou travaux de réglage sur place et les appareils de remplacement ne font pas l'objet de la prolongation de garantie. La prolongation de garantie est proposée en deux variantes: soit une prolongation dans le temps de la garantie initiale visée au chiffre 7.3 (option Bring-in), soit une combinaison de cette prolongation dans le temps de la garantie actuelle selon chiffre 7.3 et d'un service de ramassage et de livraison (Pick-up). Selon la variante Pick-up, le produit défectueux est enlevé chez le client aux frais, risques et périls d'Interdiscount et le produit réparé ou de remplacement lui est livré. Les produits qui deviennent défectueux durant la "prolongation de garantie" doivent impérativement être déposés personnellement sur place dans une succursale (option Bring-in). Une copie du bulletin de garantie doit être jointe à la demande de réparation. Si, à l'achat, une prolongation de garantie a été conclue avec l'option "Pick-up", le client annonce le cas de garantie au service clients. Un rendez-vous est fixé par téléphone afin de convenir un retrait et d'une livraison sur le trottoir. Interdiscount pourra facturer au client les frais de déplacement à vide de l'entreprise de transport mandatée si, dans le cadre de la prolongation de garantie avec option "Pick-up", l'appareil à retirer n'est pas prêt à l'heure convenue ou n'est pas suffisamment emballé.

Signatures

Lieu et date:

Signy, 03.12.2024

Pittet Gilou
INTERDISCOUNT
Signy/F690

Centre commercial / En fléchère
1274 Signy

Tél. 022 / 363 04 21

Fax 022 / 363 04 22

(Signature)

Réimpression du 29.04.2025

Aviser le client

Monsieur
Chaumeil
Adrian
Rue du Carroz 4
1197 Prangins

Case postale:

Tél. privé 079 508 92 52

Tél. bureau

No de mobile 0795089252

Fax

E-Mail adrian.chaumeil@gmail.com

Nyon, 25.04.2025

Interdiscount F513

Nyon

C.C. La Combe, rue de la Morâc

1260 Nyon

Téléphone: 022 / 990 00 01

Vous avez été servi(e) par:

4038, Peyer Nathan

Ordre de réparation 0004515346 G +

F513

Appareil:	Marque et type	
982146	KRU CITIZ RED 2	0001 ST
Numéro de série	21233006c0959558A2Av	
	Tous les composants sont à disposition Pas / en partie emballé d'origine	
Genre de facturation	Garantie PLUS 20211127 690-9901	Cas de garantie
Accessoires	recipient eau recipient café	0001 ST
	couvercle et suport	0001 ST
Défaut	Malgré nettoyage	
	Le café ne coule plus	
	et ne ce lance pas pour le café	
	ne fonctionne pas ou a tres petite goutte	
Etat	Traces d'usure moyennes	

A l'achat d'un nouvel appareil, les coûts du devis ne vous seront pas facturés.

Restrictions / Conditions pour réparations sous garantie:

Les réparations sous garantie n'entraînent aucun frais pour le client lorsqu'un produit est défectueux par suite d'un défaut de fabrication sans motif d'exclusion. Les motifs d'exclusion sont notamment les dégâts naturels, les dégâts causés par l'humidité, les dégâts dus aux chocs ou aux chutes, le détartrage des appareils ménagers, problèmes de logiciel, l'usure naturelle, les erreurs de manipulation, les dommages causés par de tiers ainsi que les interventions ou modifications sur l'appareil. Lors de la garantie plus sont exclus les appareils qui sont utilisés à des buts industriels. Si tel est le cas, un devis payant sera établi. En cas de rejet du devis, une participation aux frais de contrôle de l'appareil et de gestion par le service technique sera facturée (montant max. CHF 99.00). Les devis sans réponse seront facturés et les appareils éliminés. Sont exclus de la garantie les pièces d'usure, les piles, les accus, les lampes à projection et les pièces du boîtier; les indications détaillées sont précisées dans les conditions du fabricant. Les défauts qui ne sont pas sous garantie sont à la charge de l'acheteur (coût selon devis). Le fonctionnement correct d'un appareil requiert l'emploi des logiciels d'origine. Il incombe au client d'assurer la sauvegarde de ses données personnelles. La société décline toute responsabilité en cas de perte de données ou de programmes lors de réparations ou d'échange sous garantie. Les données disponibles peuvent être vérifiées lors du contrôle de l'appareil.

Lieu, date

Signature du client



Entrée	Atelier	Sortie
SM		

Numéro de réparation Axiomes :

Présence des accessoires (E : à l'entrée Axiomes ; S : à la sortie d'Axiomes)

	Essenza +	Essenza Mini	Inissia	Citiz	Citiz&Co	U	Pixie	Prodigio	Expert	Maestria	Vertuo Plus	Vertuo Next (POP)
Complet	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S
Bac à eau	E / S	E / S	E / S	E / S	2E / 2S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S
couvercle bac à eau	E / S			E / S	2E / 2S	E / S		E / S	E / S		E / S	E / S
Récipient à capsules	E / S	E / S	E / S	E / S	2E / 2S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S
Bac de récupération	E / S	E / S	E / S	E / S	2E / 2S	E / S	E / S	E / S	E / S			E / S
Bac d'égouttage	E / S	E / S		E / S	E / S	E / S				E / S		
Grille d'égouttage	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S		
repose tasse			E / S	E / S	2E / 2S		E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S
Grille repose tasse									E / S		E / S	E / S
Buse vapeur										E / S		

	Lattissima+ / Touch	Lattissima PRO	Gran Lattissima	Lattissima One	Lattissima One Evo	Atelier	Citiz & Milk	U & Milk	Prodigio & Milk	Expert & Milk	Gran Maestria	Creatista
Complet	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S
Bac à eau	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S
couvercle bac à eau			E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S		E / S
Récipient à capsules	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S
Bac de récupération	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	9
Bac d'égouttage			E / S				E / S	E / S				E / S
Grille d'égouttage	2E / 2S	E / S	E / S		E / S		E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S
repose tasse			E / S	E / S	E / S	E / S	E / S		E / S	E / S	E / S	E / S
Grille repose tasse			E / S	E / S	E / S	E / S				E / S		
cache du bac d'égouttage											E / S	
Buse vapeur												E / S
Buse de détartrage	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S							
Repose tasse noir							avant 2016 E / S					
Bac à lait / Pot à lait	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S							E / S
tuyau en silicone	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S							
Batteur						E / S						
Clé de nettoyage												E / S
Aeroccino							E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	

Etat général de la machine

		Réception	Expédition	Remarques
Rayures	Parfait/neuf			
	Usure normale			
	Fortes rayures			
Etat propreté	Normal			
	Taché/sale			